

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER, TERRANOVA Philippe.

Absent : Cyril PIROUX, Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n°7 :: Recensement 2018 : Création d'un poste d'agent recenseur et rémunération du coordonnateur et de l'agent recenseur.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2018 et de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune.

Pour ce faire, elle propose de créer un emploi de non titulaire pour besoin saisonnier à raison d'un agent recenseur et ce pour la période de janvier à février 2018.

Sur le rapport du maire,
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- La création d'un emploi de non titulaire pour le poste d'agent recenseur, pour la période allant de janvier à février 2018.

Cet agent recevra un salaire forfaitaire de 1000 € brut (les charges patronales étant payées par la collectivité).

- Madame Mireille BECHON, secrétaire de mairie, est nommée coordinatrice et bénéficiera d'heures complémentaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

La Maire,
Chantal ROUSSEL


